

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_52 - OBJET : Attribution d'un marché à procédure adaptée pour l'élaboration d'un schéma directeur Télécoms et assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que la commune doit remettre à plat son architecture de télécommunications (fixe, mobile et internet) et se doter d'un système de télécommunications performant pour aider l'ensemble de ses services dans l'exercice de leurs missions en déployant des solutions innovantes et pérennes dans l'intérêt du service public.

INFORME qu'une consultation a été lancée dans le cadre des marchés à procédure adaptée pour l'élaboration d'un schéma directeur Télécoms et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des préconisations retenues.

DECIDE d'attribuer le marché à la société MG FIL Conseil, 12 Rue Besson 38200 VIENNE, pour un montant total de 13 808,57 € HT :

- | | |
|--|--------------|
| - Réalisation du schéma directeur télécommunications | 7 810,71 €HT |
| - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de téléphonie | 5 997,86 €HT |

DIT que les crédits sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 3 juin 2024.

Le Maire,

Jérôme MARCIAC

